Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL Solvent GS 2735

Version 3.0 Date de révision 14.08.2020 Date d'impression 29.08.2022

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : GTL Solvent GS 2735

Code du produit : Q6529

Numéro d'enregistrement : 01-2120086661-52-0000

Synonymes : Hydrocarbons C16-C22, n-alkanes, isoalkanes, <2%

aromatics

No.-CAS : 2170468-39-8 No.-CE : 942-086-0

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Solvant.

mélange Veuillez consulter la section 16 pour les utilisations

homologuées conformes à la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées : Ce produit ne doit pas être utilisé pour d'autres applications

que celles mentionnées, sans avoir au préalable demandé

l'avis du fournisseur.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Shell (Switzerland)

Baarermatte, CH-6340 Baar

Téléphone : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191 Téléfax : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230

Courrier électronique du

contact pour la FDS

: sccmsds@shell.com

## 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670

Centre d'information toxicologique: (+41) 145

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

## Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger par aspiration, Catégorie 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de

pénétration dans les voies respiratoires.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

1 / 25 800010023138 CH

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL Solvent GS 2735

Version 3.0 Date de révision 14.08.2020 Date d'impression 29.08.2022

## Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

Non classé comme danger physique selon

les critères CLP.

DANGERS POUR LA SANTÉ :

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de

pénétration dans les voies respiratoires. DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT : Produit classé non dangereux pour l'environnement selon les critères du

règlement CPL (classification, étiquetage et

emballage).

Informations Additionnelles

sur les Dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer

dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P243 Prendre des mesures de précaution contre

les décharges électrostatiques.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler

immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/

un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

Stockage:

P405 Garder sous clef.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une

installation d'élimination des déchets

agréée.

#### 2.3 Autres dangers

L'évaluation des caractères persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) et des caractères très persistants et très bioaccumulables (vPvB) n'est pas concluante pour ce mélange qui n'est donc pas considéré comme PBT ou vPvB.

Formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Ce matériau est un accumulateur statique.

Même avec une métallisation et une mise appropriées, ce matériau peut accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

2 / 25 800010023138 CH

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL Solvent GS 2735

Version 3.0 Date de révision 14.08.2020 Date d'impression 29.08.2022

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1 Substances

## Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE	Concentration (% w/w)
Alkanes, C16-C22-branched and linear	2170468-39-8 942-086-0	<= 100

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

Protection pour les

secouristes

: En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

En cas d'inhalation : Aucun traitement n'est nécessaire dans des conditions

normales d'utilisation.

Si les symptômes persistent, demander un avis médical.

En cas de contact avec la

peau

: Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec

de l'eau puis, si possible, la laver au savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

veux

: Laver les yeux avec beaucoup d'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement.

Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement

médical le plus proche pour y recevoir des traitements

supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir

la tête plus basse que les hanches pour empêcher

l'aspiration.

Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une

respiration sifflante continue.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : N'est pas considéré comme dangereux en cas d'inhalation

dans des conditions normales d'utilisation.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL Solvent GS 2735

Version 3.0 Date de révision 14.08.2020 Date d'impression 29.08.2022

Les possibles signes et symptômes d'irritation des voies respiratoires peuvent inclure une sensation de brûlure temporaire du nez et de la gorge, la toux et/ou difficulté à respirer.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation.

Les signes et les symptômes d'irritation cutanée peuvent se manifester par une sensation de brûlure, par une rougeur ou un gonflement.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.

Si le produit pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent consister en une toux, une suffocation, une respiration sifflante, une respiration difficile, une oppression thoracique, le souffle court et/ou de la fièvre. Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

Les signes et symptômes d'une dermatite délipidante peuvent comporter une sensation de brûlure et/ou un aspect sec/craquelé.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Potentialité de générer des pneumonies.

Traiter selon les symptômes.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique

appropriés sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être

utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Moyens d'extinction : Ne pas utiliser d'eau en jet.

inappropriés

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone la lutte contre l'incendie d'incendie. Les produits de combustion peuvent comprendre:

a internal control internal comprehensive and a some a some a some and a some a some and a some a some a some a some a some and a some a

4 / 25 800010023138 CH

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL Solvent GS 2735

Version 3.0 Date de révision 14.08.2020 Date d'impression 29.08.2022

Un mélange complexe dans l'air, formé de gaz (fumées) et de particules solides et liquides dans l'air. Monoxyde de carbone. Composés organiques et non-organiques non identifiés. Des vapeurs inflammables peuvent être présentes même à des températures inférieures au point éclair. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance. Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Portez une combinaison de pompier conforme à la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Méthodes spécifiques

d'extinction

Information supplémentaire

: Procédure standard pour feux d'origine chimique.

: Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

: Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues. 6.1.1 Pour le personnel général:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.1.2 Pour les secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la : Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Eliminer

5 / 25 800010023138 CH

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL Solvent GS 2735

Version 3.0 Date de révision 14.08.2020 Date d'impression 29.08.2022

protection de l'environnement

toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la continuité des masses et la mise à la terre.

Contrôler la zone avec un indicateur de gaz combustible.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

: Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Oter les terres contaminées et les évacuer en toute sécurité.

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau . Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Ventiler complètement la zone contaminée.

Le recours aux conseils d'un spécialiste peut s'avérer nécessaire quant aux mesures à prendre pour traiter des

emplacements contaminés.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au Section 8 de la feuille de donnée de sécurité., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Précautions Générales : Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit.

A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manutention. Se reporter à la section 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de

protection individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manutention, un

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL Solvent GS 2735

Version 3.0 Date de révision 14.08.2020 Date d'impression 29.08.2022

stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage sont conformes aux réglementations locales.

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards.
 Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
 Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou

d'aérosols, utiliser une extraction d'air. Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endiqués (en

cuvette de rétention).

Ne pas manger ni boire pendant l'utilisation.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance.

Transfert de Produit

Même avec une métallisation et une mise appropriées, ce matériau peut accumuler une charge électrostatique. L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur. Soyez conscient des opérations de manipulation qui peuvent être à l'origine de risques supplémentaires dus à l'accumulation de charges statiques. Ces opérations incluent, sans s'v limiter, le pompage (particulièrement dans le cas d'écoulement turbulent), le mélange, le filtrage, le remplissage en pluie, le nettoyage et le remplissage des cuves et des récipients, l'échantillonnage, le rechargement, le jaugeage, les opérations des camions de pompage par le vide et les mouvements mécaniques. Ces activités peuvent être à l'origine de décharges statiques, p. ex., la formation d'étincelles. Limitez la vélocité d'écoulement lors du pompage afin d'éviter la génération de décharges électrostatiques (≤ 1 m/s jusqu'à l'immersion du tuyau de remplissage à une profondeur égale au double de son diamètre, puis ≤ 7 m/s). Évitez le remplissage en pluie. N'utilisez PAS d'air comprimé pour les opérations de remplissage, de déchargement ou de manipulation.

Se reporter aux directives dans la section Manipulation.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

: Reportez-vous à la section 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

Autres données : Température de stockage: Ambiante.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en

7 / 25 800010023138 CH

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL Solvent GS 2735

Version 3.0

Date de révision 14.08.2020

Date d'impression 29.08.2022

cuvette de rétention). Placer les réservoirs loin de toute source de chaleur et autres sources d'ignition. Le nettoyage. le contrôle et la maintenance des citernes de stockage sont des opérations de spécialistes qui nécessitent l'application de précautions et procédures strictes. Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée entourée de digues (cuvette de rétention), à distance de la lumière solaire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur. Tenir à distance des aérosols, des substances inflammables, des agents oxydants, des substances corrosives et d'autres produits inflammables qui ne sont ni nocifs ni toxiques pour l'homme ou pour l'environnement. Des charges électrostatiques seront générées lors du pompage. Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équipements afin de réduire le risque. Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de stockage peuvent se situer dans la zone d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables.

Matériel d'emballage

: Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable., Pour les peintures du conteneur, utiliser de la peinture époxy, de la peinture au silicate de zinc. Matière non-appropriée: Eviter un contact prolongé avec

caoutchouc naturel, butyl ou nitrile.

Consignes concernant les récipients

: Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proximité de conteneurs.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

 Veuillez consulter la section 16 pour les utilisations enregistrées selon la réglementation REACH.

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques de manipulation en toute sécurité des liquides qui se sont avérés être des accumulateurs statiques :

American Petroleum Institute 2003 (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents [Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds)] ou National Fire Protection Agency 77 (Recommended Practices on Static Electricity [Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées relatives à l'électricité statique)].

IEC TS 60079-32-1 : Risques électrostatiques, guide

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL Solvent GS 2735

Version 3.0 Date de révision 14.08.2020 Date d'impression 29.08.2022

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Aliphatic dearom. solvents 200 - 250		TWA (8hr)	1.050 mg/m3	EU HSPA

#### Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

#### Méthodes de Contrôle

http://www.cdc.gov/niosh/

Il peut être requis de surveiller la concentration des substances en zone de travail ou en milieu général pour vérifier la conformité avec la LEMT et que les movens de contrôle de l'exposition sont adaptés. Pour certaines substances, une surveillance biologique peut également se révéler appropriée.

Des méthodes validées de mesure de l'exposition doivent être appliquées par une personne qualifiée et les échantillons doivent être analysés par un laboratoire agréé.

Des exemples de sources de méthodes conseillées de surveillance de l'air sont données ci-dessous. sinon contacter le fournisseur. Des méthodes nationales supplémentaires peuvent être disponibles. National Institute of Occupational Safety and Health (NIOSH), USA: Manual of Analytical Methods

Occupational Safety and Health Administration (OSHA), USA: Sampling and Analytical Methods http://www.osha.gov/

Health and Safety Executive (HSE), UK: Methods for the Determination of Hazardous Substances http://www.hse.gov.uk/

Institut für Arbeitsschutz Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung (IFA), Germany. http://www.dguv.de/inhalt/index.jsp

L'Institut National de Recherche et de Sécurité, (INRS), France http://www.inrs.fr/accueil

## 8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

Une extraction des gaz d'échappement est recommandée.

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Rince-veux et douche en cas d'urgence.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Informations générales:

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL Solvent GS 2735

Version 3.0 Date de révision 14.08.2020 Date d'impression 29.08.2022

après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux. Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

#### Équipement de protection individuelle

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux

: Si la manipulation du produit engendre un risque de projection dans les yeux, le port de protection oculaire est recommandé.

Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Protection des mains

Remarques

: Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable: Protection long terme: Gants en caoutchouc nitrile Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Gants en PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même : toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte du matériau du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact. la résistance chimique du matériau du gant, la dextérité. Toujours demander conseil

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL Solvent GS 2735

Version 3.0

Date de révision 14.08.2020

Date d'impression 29.08.2022

auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection de la peau et du corps

: Aucune protection cutanée n'est requise dans des conditions normales d' utilisation.

Pour des expositions prolongées ou répétées, utiliser des vêtements imperméables sur les parties du corps susceptibles d.être exposées.

si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.

Vêtements de protection conformes à la norme européenne EN14605.

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges si une évaluation du risque local l'exige.

Protection respiratoire

: Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en viqueur.

Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté. Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les conditions d'utilisation :

Sélectionner un filtre adapté aux mélanges de particules/ gaz et vapeurs organiques conforme aux normes EN14387 et EN143 [filtre de type A/P à utiliser contre certains gaz et vapeurs organiques, dont le point d'ébullition est > 65 °C (149 °F), et contre les particules.

Risques thermiques : Non applicable

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL Solvent GS 2735

Version 3.0 Date de révision 14.08.2020 Date d'impression 29.08.2022

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et

d'aller aux toilettes. Faire nettoyer les vêtements souillés ou éclaboussés avant toute réutilisation, ne pas ingérer, en cas

d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Prendre les mesures appropriées pour répondre aux

exigences de la réglementation sur la protection de

l'environnement. Eviter toute contamination du milieu ambiant

en respectant les conseils indiqués en Section 6. Si

nécessaire, éviter les rejets de substances non diluées dans le réseau des eaux usées. Les eaux usées devront être traitées dans une station d'épuration municipale ou industrielle

avant tout rejet dans les eaux de surface.

Les directives locales sur les limites des rejets de composés volatils doivent être respectées lors du rejet à l'extérieur de

l'air contenant des vapeurs.

Minimiser le déversement dans l'environnement. Une étude doit être effectuée pour s'assurer du respect de la législation

environnementale locale.

Les informations relatives aux mesures de rejet accidentel se

trouvent à la section 6.

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : Données non disponibles

Odeur : inodore

Seuil olfactif : Données non disponibles

pH : Données non disponibles

Point de fusion / congélation : Données non disponibles

Point/intervalle d'ébullition : 283 - 360 °C

Point d'éclair : 143 °C

Taux d'évaporation : Données non disponibles

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limite d'explosivité,

supérieure

: 7 %(V)

Limite d'explosivité, inférieure : 0,5 %(V)

12 / 25 800010023138 CH

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL Solvent GS 2735

Version 3.0 Date de révision 14.08.2020 Date d'impression 29.08.2022

Pression de vapeur : Données non disponibles

Densité de vapeur relative : Données non disponibles

Densité relative : Données non disponibles

Densité : < 0.8 g/cm 3 (20 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Données non disponibles

Température d'auto-

inflammabilité 200 °C

Température de décomposition

: Données non disponibles

Viscosité

Viscosité, dynamique : Données non disponibles
Viscosité, cinématique : Données non disponibles

Propriétés explosives : Non répertorié

Propriétés comburantes : Données non disponibles

9.2 Autres informations

Tension superficielle : Données non disponibles

Conductivité : < 100 pS/m

La conductivité de ce matériau en fait un accumulateur statique., Un liquide est généralement considéré comme non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m. Il est considéré comme semi-conducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m., Les précautions sont les mêmes pour un liquide qu'il soit non conducteur ou semi-conducteur., Un certain nombre de facteurs, tels que la température du

liquide, la présence de contaminants et d'additifs

antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la

conductivité d'un liquide.

Poids moléculaire : Données non disponibles

13 / 25 800010023138 CH

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL Solvent GS 2735

Version 3.0 Date de révision 14.08.2020 Date d'impression 29.08.2022

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sousparagraphes suivants.

## 10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le matériau est manipulé et stocké conformément aux règles., Stable dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec les agents fortement oxydants.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres

causes d'inflammation.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents fortement oxydants.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

: Il ne devrait pas se former de produits de décomposition

dangereux durant un stockage normal. Une décomposition thermique dépend grandement des

conditions. Un mélange complexe de solides

atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du

monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de

soufre et des composés organiques non identifiés, se

dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une

dégradation thermique ou oxydative.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Base d'Évaluation : Les informations fournies sont basées sur des essais sur les

produits, et/ou des produits similaires et/ou des composants.

Informations sur les voies d'exposition probables

: L'exposition peut avoir lieu par l'intermédiaire d'une inhalation, d'une ingestion, d'une absorption par la peau et par un contact avec les yeux ou la peau et par une ingestion accidentelle.

#### Toxicité aiguë

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL Solvent GS 2735

Version 3.0 Date de révision 14.08.2020 Date d'impression 29.08.2022

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 Rat: > 5000 mg/kg

Remarques: Faible toxicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: CL50 supérieure à la concentration de vapeur

proche de la saturation.

Faible toxicité en cas d'inhalation.

Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 Lapin: > 2000 mg/kg Remarques: Faible toxicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### **Produit:**

Remarques: Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses par élimination de l'enduit cutané lipo-acide., Non irritant pour la peau.

## Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### **Produit:**

Remarques: Non irritant pour les yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### **Produit:**

Remarques: N'est pas un sensibilisant., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Mutagénicité sur les cellules germinales

#### **Produit:**

: Remarques: N'est pas mutagène

## Cancérogénicité

#### **Produit:**

Remarques: Non cancérogène., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL Solvent GS 2735

Version 3.0 Date de révision 14.08.2020 Date d'impression 29.08.2022

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
Alkanes, C16-C22-branched and linear	Aucune classification relative à la cancérogénicité

## Toxicité pour la reproduction

#### **Produit:**

Remarques: Non toxique pour le développement., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis., N'altère pas la fertilité.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

#### **Produit:**

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

#### **Produit:**

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité par aspiration

#### **Produit:**

L'aspiration dans les poumons du produit avalé ou vomi peut provoquer une pneumopathie chimique qui peut être mortelle.

#### Information supplémentaire

#### **Produit:**

Remarques: Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exister.

## Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

germinales- Evaluation

Mutagénicité sur les cellules : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans les catégories 1A/1B.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL Solvent GS 2735

Version 3.0 Date de révision 14.08.2020 Date d'impression 29.08.2022

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

: Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Base d'Évaluation : Des données écotoxicologiques incomplètes sur le produit

sont disponibles. L'information fournie ci-dessous est en partie

basée sur les connaissances sur les composés et sur

l'écotoxicologie de produits similaires.

**Produit:** 

Toxicité pour les poissons

(Toxicité aiguë)

: LL50: > 100 mg/l

Remarques: Pratiquement non toxique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les crustacées

(Toxicité aiguë)

: EL50 : > 100 mg/l

Remarques: Pratiquement non toxique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

(Toxicité aiguë)

: EL50: > 100 mg/l

Remarques: Pratiquement non toxique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Toxicité pour les crustacées

(Toxicité chronique)
Toxicité pour les

microorganismes (Toxicité

aiguë)

: Remarques: NOEC/NOEL > 100 mg/l

: Remarques: NOEC/NOEL > 100 mg/l

: CI50: > 100 mg/l

Remarques: Pratiquement non toxique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### **Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: S'oxyde rapidement par réactions

photochimiques dans l'air., Facilement biodégradable.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### **Produit:**

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL Solvent GS 2735

Version 3.0 Date de révision 14.08.2020 Date d'impression 29.08.2022

Bioaccumulation : Remarques: Potentiellement bioaccumulable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Remarques: Données non disponibles

#### 12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:** 

Mobilité : Remarques: Flotte sur l'eau., Adsorption dans le sol et non-

mobilité dans celui-ci.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation : L'évaluation des caractères persistants, bioaccumulables et

toxiques (PBT) et des caractères très persistants et très bioaccumulables (vPvB) n'est pas concluante pour ce mélange qui n'est donc pas considéré comme PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

**Produit:** 

Information écologique

supplémentaire

: Pas de potentiel de déplétion ozonique.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Si possible récupérer ou recycler.

Le producteur de déchets est responsable de déterminer la toxicité et les propriétés physiques du produit pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les

cours d'eau.

Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans

l'environnement.

Déchets, épandages et produits usagés constituent des

déchets dangereux.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

Emballages contaminés : Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute

source d'étincelles ou de feu.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL Solvent GS 2735

Version 3.0 Date de révision 14.08.2020 Date d'impression 29.08.2022

> Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer, découper ou souder des fûts non nettoyés. Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

Se conformer aux réglementations locales sur le recyclage ou

l'élimination des déchets.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

## 14.1 Numéro ONU

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse **ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse **IMDG** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse **IATA** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADN Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse **ADR** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse RID Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse **IMDG** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse IATA Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADN** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse **ADR** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse **RID** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse **IMDG** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse **IATA** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADN Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

NST 8963 Solvant

CDNI Convention relative à la gestion des déchets dans

la navigation

ADR Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse RID Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse **IMDG** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse **IATA** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

## 14.5 Dangers pour l'environnement

ADN Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse **ADR** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse **RID** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse **IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au chapitre 7,

Manipulation et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaitre ou se conformer pour le

transport du produit.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL Solvent GS 2735

Version 3.0 Date de révision 14.08.2020 Date d'impression 29.08.2022

## 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni. Les règles de l'annexe 1 de la convention MARPOL s'appliquent pour toute expédition en vrac par voie maritime.

Informations Complémentaires : Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans les espaces fermés.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

: Produit non soumis à autorisation selon le réglement REACh.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

 Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Réglement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Classe de contamination de

l'eau (Allemagne)

: WGK 1 pollue faiblement l'eau

Code numéro: 27

Remarques: Classification selon AwSV

## Suisse Classe A, (www.tankportal.ch)

Autres réglementations

: Les informations réglementaires fournies ne sont pas détaillées intentionnellement, d'autres réglementations pouvant s'appliquer à ce produit.

Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits

chimiques (REACH), annexe XIV.

Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits

chimiques (REACH), annexe XVII.

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs

contre les risques liés à l'exposition à des agents

cancérigènes ou mutagènes au travail, et ses amendements. Directive 1994/33/CE concernant la protection des jeunes au

travail, et ses amendements.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL Solvent GS 2735

Version 3.0 Date de révision 14.08.2020 Date d'impression 29.08.2022

> Directive 92/85/CEE du Conseil concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail, et ses amendements.

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Listé **EINECS** : Listé

**TSCA** : Non listé en TSCA

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour toutes les substances composant ce produit.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet pour autres abréviations

Asp. Tox. Danger par aspiration

utilisées dans cette FDS

Clé/légende des abréviations : Il est possible de rechercher les abréviations et acronymes standard utilisés dans ce document en consultant des ouvrages de référence (tels que les dictionnaires scientifiques) et/ou des sites Web.

ACGIH = Conférence américaine des hygiénistes industriels

gouvernementaux

ADR = Accord européen relatif au transport international de

marchandises Dangereuses par la Route

AICS = Inventaire des substances chimiques australiennes ASTM = Société américaine pour les essais et le matériel

BEL = Valeur limite d'exposition biologique

BTEX = Benzène, Toluène, Ethylbenzène, Xylène

CAS = Répertoire de substances chimiques de la Société

Américaine de Chimie

CEFIC = Conseil Européen des Fédérations de l'Industrie

Chimique

CLP = Classification, Etiquettage, Emballage COC = Coupelle ouverte de Cleveland DIN = Deutsches Institut fur Normung DMEL = Dose dérivée à effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

DSL = Liste intérieure des substances canadiennes

EC = Commission Européenne

EC50 = Concentration efficace médiane

ECETOC = Centre européen sur la toxicologie et

l'écotoxicologie des produits chimiques

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL Solvent GS 2735

Version 3.0 Date de révision 14.08.2020

Date d'impression 29.08.2022

ECHA = Agence européenne des produits chimiques

EINECS = Inventaire européen des substances chimiques

commerciales existantes

EL50 = Dose efficace médiane

ENCS = Inventaire des substances chimiques existantes et

nouvelles japonaises

EWC = Catalogue européen des déchets - CED

GHS = Système général harmonisé - SGH

IARC = Agence internationale de recherche sur le cancer

IATA = Association internationale des transporteurs aériens

IC50 = Concentration inhibitrice médiane

IL50 = Dose inhibitrice médiane

IMDG = Code régissant le transport des matières

dangereuses par voie maritime

INV = Inventaire des produits chimiques chinois

IP346 = Méthode N° 346 de l'Institute of Petroleum pour déterminer la teneur en hydrocarbures aromatiques

polycycliques par extraction au Diméthylsulfoxyde -DMSO-

KECI = Inventaire des produits chimiques existants coréens

LC50 = Concentration létale médiane

LD50 = Dose létale médiane

LL/EL/IL: LL= (Dose létale) / EL = (Dose efficace) /IL = (Dose inhibitrice) NCL/NCE/NCI = Niveau de charge létal/Niveau de charge efficace /Niveau de charge inhibiteur

LL50 = Dose létale médiane

MARPOL = Convention internationale relative à la pollution de

NOEC/NOEL = Concentration sans effet observé/Dose sans effet observé

OE\_HPV = Exposition professionnelle - Production en grande quantité

PBT = Persistant, Bioaccumulable, Toxique

PICCS = Inventaire des produits et substances chimiques philippins

PNEC = Concentration prévisible sans effet

REACH = Enregistrement, Evaluation, Autorisation et

Restriction des produits chimiques

RID = Règlement International Relatif au Transport des

Marchandises Dangereuses par Chemin de Fer

SKIN DES = Mention relative à la peau

STEL = Limite d'exposition à court terme

TRA = Evaluation ciblée des risques

TSCA = Loi américaine sur la maîtrise des substances toxiques

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

vPvB = Très persistant, très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

Conseils relatifs à la

formation

: Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL Solvent GS 2735

Version 3.0 Date de révision 14.08.2020 Date d'impression 29.08.2022

#### Autres informations

: Les fiches électroniques de sécurité produit reçues à ce jour ont été examinées pour détecter la présence des composants homologués dans ce mélange. Les conseils fournis dans le corps de cette fiche de sécurité produit couvrent toutes les mesures de gestion des risques nécessaires. Le site internet du CEFIC [http://cefic.org/Industry-support] contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur REACH.

L'évaluation des caractères persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) et des caractères très persistants et très bioaccumulables (vPvB) n'est pas concluante pour ce mélange qui n'est donc pas considéré comme PBT ou vPvB. Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

Ce produit est classé H304 (peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires). Le risque est lié aux possibilités d'aspiration. Le risque découlant du danger d'aspiration est uniquement lié aux propriétés physiques et chimiques de la substance. Le risque peut donc être contrôlé par la mise en œuvre de mesures de gestion du risque propres à ce danger et figurant à la section 8 de la FDS. Aucun scénario d'exposition n'est présenté.

Ce produit comprend la phrase de risque R66 et la mention de danger EUH066 (Une exposition répétée au produit peut causer un dessèchement de la peau ou des gerçures). Ce risque est valable en cas de contact cutané répété ou prolongé. Le risque associé au contact est uniquement lié aux propriétés physico-chimiques de la substance. Ce risque peut donc être contrôlé en mettant en place des mesures de gestion des risques adaptées à ce danger particulier, comprises dans le Chapitre 8 des fiches de sécurité produit. Un scénario d'exposition au produit n'est pas donné.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272/2008, etc.).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL Solvent GS 2735

Version 3.0 Date de révision 14.08.2020 Date d'impression 29.08.2022

## Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations Utilisations - Travailleur

Titre : - Industriel

fabrication de substance Distribution de la substance

Préparation et (re)conditionnement des substances et des

mélanges

Applications en couches

utilisation de produits de netoyage

**lubrifiants** 

Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage

Fluides fonctionnels Inervention en laboratoires

Produits chimiques de traitement de l'eau

Traitement polymère Produits chimiques - mines

Utilisation dans les unités de forage et de production dans les

champs de pétrole et de gaz

Utilisation comme liant et comme agent séparateur

Utilisation comme combustible

Production et traitement du caoutchouc

#### **Utilisations - Travailleur**

Titre : - Activités professionnelles

Applications en couches

utilisation de produits de netoyage

**lubrifiants** 

Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage Utilisation comme liant et comme agent séparateur

Utilisation comme combustible

Fluides fonctionnels Inervention en laboratoires

Produits chimiques de traitement de l'eau Utilisation de produits chimiques agricoles

Utilisation dans les unités de forage et de production dans les

champs de pétrole et de gaz

Applications dans les travaux publics et dans le bâtiment

Fabrication et utilisation de matières explosives

Traitement polymère

#### **Utilisations - Consommateur**

Titre : - consommateur

Applications en couches

utilisation de produits de netoyage

**lubrifiants** 

Utilisation comme combustible

Utilisation de produits chimiques agricoles

Autres indications pour utilisateur

LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS CETTE FICHE SONT FONDES SUR L'ETAT ACTUEL DE NOS CONNAISSANCES SUR LE PRODUIT ET ONT POUR OBJET LA

24 / 25 800010023138 CH

Conformément au règlement CE  $\rm n^{0}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **GTL Solvent GS 2735**

Version 3.0

Date de révision 14.08.2020

Date d'impression 29.08.2022

DESCRIPTION DU PRODUIT EXCLUSIVEMENT AU REGARD DES EXIGENCES EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET D'ENVIRONNEMENT. CES RENSEIGNEMENTS NE SAURAIENT EN AUCUN CAS CONSTITUER UNE QUELCONQUE GARANTIE DES PROPRIETES SPECIFIQUES DU PRODUIT.